

**PROFIL DE POSTE – Auxiliaire Puéricultrice-
PEA – HC UBPPP**

PRP-GRH-1253

Version 01

Date de validation :
02/09/2026

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	AUXILIAIRE PUERICULTRICE
Emploi	AUXILIAIRE PUERICULTRICE
Métier	AUXILIAIRE PUERICULTRICE
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0237 Département PPE
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	UF 2536-UPB HC

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'auxiliaire de puériculture est placée sous l'autorité hiérarchique de la Direction des Soins :

Directeur des Soins, Cadre supérieur du Pôle, cadre de proximité et sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité fonctionnelle et du médecin responsable du pôle. En l'absence du cadre de son unité de référence, il relève de la responsabilité hiérarchique du cadre assurant la suppléance.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : 100% avec repos variables
- Cycle hebdomadaire : 38h20
- Horaires : 7h30-19h30 en 12h00, week-end et jours fériés.
- Disponibilité pour s'inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre de travail préfixé
- Congés pris dans le respect de l'organisation du pôle et programmés en lien avec les cadres du pôle au regard de la note GTT de l'établissement. A ce titre, il participe aux suppléances organisées au niveau du pôle.

Commenté [DF1]: Horaires de travail en roulement et en 12 h (7h30/19h30)
Travail les we et jours fériés

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

5.1. Caractéristiques du pôle PEA

La pédopsychiatrie, selon la HAS et les ARS, est une spécialité médicale visant à :

- Repérer, diagnostiquer et traiter les troubles psychiques chez les enfants et adolescents.
- Assurer une prise en charge coordonnée entre les différents acteurs.
- Garantir la continuité des soins, notamment lors du passage à l'âge adulte.
- Adapter l'offre de soins aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Le référentiel de qualité et sécurité de soins version 2025 de l'HAS a comme critère impératif : Critère 1.1-02 - Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté.

Le Haut Comité de la santé publique rend compte en décembre 1992, dans son rapport Stratégie pour une politique de santé, de la complexité de la période de l'enfance et de l'adolescence et de ses conséquences sur la santé de l'enfant et du futur adulte : « L'enfance et l'adolescence sont des périodes du développement physique et mental, de l'acquisition d'un capital culturel et scolaire, plus ou moins important, de l'intégration à la vie sociale, plus ou moins réussie. C'est aussi un moment d'identification personnelle et sociale et celui où achève de se constituer le capital - santé [...] ». ».

Ainsi, la pédopsychiatrie s'adresse à des enfants et des adolescents dont les souffrances ne peuvent se comprendre qu'en tenant compte du développement, de l'histoire individuelle, des liens familiaux et du contexte social. L'âge chronologique ne suffit pas à décrire les réalités cliniques : c'est aussi le degré de maturité affective, la nature des symptômes et l'environnement de vie qui permettent de penser l'indication d'un accompagnement. La pédopsychiatrie au sein de notre Pôle s'organise ainsi autour de quatre départements cliniques répartis sur l'ensemble du territoire du CHV PULM (intra et extra hospitalier). En amont des Départements la Plateforme POP (Plateforme d'Evaluation et d'Orientation) permet de recevoir les demandes et de les orienter de façon la plus efficiente possible

Département PPE – Périnatalité et Petite Enfance (de la préconception à 5 ans)

La toute petite enfance est une période fondatrice, où la vie psychique émerge dans la relation à l'autre. Les souffrances qui s'y manifestent ne sont pas toujours verbalisées, mais s'expriment par le corps, le sommeil, l'alimentation ou la relation. La pédopsychiatrie, à ce stade, s'attache à comprendre les fragilités du développement dès les premiers instants de vie, voire en amont, au cours de la grossesse. Ce département s'adresse à une population en période de vulnérabilité : les parents et les enfants.

Il prend en charge trois domaines d'activités de soins :

- La préconception,
- La périnatalité (De 0 à 2 ans),
- La petite enfance (De 2 à 5 ans).

Ces domaines d'activité se déclinent sous la forme de consultations, thérapies individuelles et familiales, interventions groupales, interventions à domicile, Guidance Parentale, Rééducations Orthophoniques ou Psychomotrices, etc.

Département TETA – Trauma Enfants / Troubles Anxieux (de 6 à 12 ans)

Entre 6 et 12 ans, l'enfant acquiert peu à peu les repères nécessaires pour appréhender le monde, mais aussi pour interioriser ses angoisses. Cette période charnière, où les apprentissages scolaires et les liens sociaux deviennent centraux, est aussi celle où peuvent apparaître des troubles anxieux, des réactions post-traumatiques ou des comportements d'opposition qui masquent souvent une souffrance intérieure. Ce département accueille des enfants confrontés à des expériences de rupture, de violence ou d'instabilité, mais aussi ceux chez qui l'anxiété devient envahissante. Il s'agit ici de reconnaître les signaux de détresse, souvent discrets ou détournés, et de soutenir l'enfant dans son expression émotionnelle, à travers une approche contenant, sécurisante et adaptée à son âge.

Il prend en charge deux dimensions cliniques :

- Le Psycho traumatisme de l'enfant,
- Les Troubles Anxieux de l'enfant (dont le refus scolaire anxieux).

Avec trois axes des prises en charge :

- 1- Des soins individuels et interventions groupales,
- 2- L'accompagnement et la guidance parentale,
- 3- L'appui aux Partenaires

Département ADOLESCENT ET TRANSITION (de 13 à 18 ans)

L'adolescence est une étape de bascule, à la fois pleine de promesses et de vulnérabilités. À l'interface entre l'enfance et l'âge adulte, l'adolescent explore son identité, cherche sa place, questionne ses repères. C'est aussi à cet

**PROFIL DE POSTE – Auxiliaire Puéricultrice-
PEA – HC UBPPP**

PRP-GRH-1253

Version 01

Date de validation :
02/09/2026

âge que peuvent émerger des troubles psychiques plus structurés. Ce département accompagne des jeunes parfois en crise, parfois en quête de sens, souvent tiraillés entre dépendance et besoin d'autonomie. Le soin s'y déploie dans une écoute respectueuse de leur singularité, avec une attention particulière portée à la continuité des parcours, notamment lors du passage vers les services de psychiatrie adulte.

Dédié aux jeunes de 13 à 18 ans présentant des troubles psychiatriques complexes. Il propose une prise en charge spécialisée pour accompagner les adolescents vers l'âge adulte en tenant compte des spécificités de cette période de transition. Le département dispose d'une offre de soin permettant une réponse gradée aux besoins des adolescents.

Avec trois axes des prises en charge :

- 1- Des soins individuels et interventions groupales (sur site ou à domicile),
- 2- L'accompagnement et la guidance parentale,
- 3- L'appui aux Partenaires.

Département SUNRISE – Service Universitaire du Neurodéveloppement (1 à 18 ans, transversal)

Certaines trajectoires de développement se déploient hors des normes attendues. Le département SUNRISE s'adresse aux enfants et adolescents présentant des troubles du neurodéveloppement : troubles du spectre de l'autisme, troubles du langage, de l'attention, des apprentissages ou déficiences. Ce département, transversal à tous les âges, propose une approche globale, pluridisciplinaire et évolutive. Il ne s'agit pas seulement de diagnostiquer, mais d'accompagner chaque enfant dans sa singularité, en mobilisant les ressources de son entourage et de son environnement. SUNRISE incarne ainsi une vision ouverte, intégrative et bienveillante de la pédopsychiatrie contemporaine.

Le département SUNRISE intervient auprès d'enfants de 1 à 18 ans. Il vise à diagnostiquer précocement, à accompagner les familles et les jeunes et à intervenir de façon ciblée et limitée dans le temps lors de moment de crise ou de transition.

Les objectifs du Département sont :

- L'Évaluation et la prise en charge pluridisciplinaire et précoce des enfants,
- La Psychoéducation auprès des familles, enfants et adolescents,
- La Prise en charge mobile sur les lieux de vie (dont l'école) lors de situations complexes avec des comportements défis,
- La Prise en charge spécifique sur temps court et déterminé au préalable qui sont insuffisamment instaurés dans leur environnement

En extra hospitalier, les quatre Départements sont représentés dans chacune des cinq Plateformes de soins sectorisées :

- Nord Rillieux,
- Sud Lyon 8 : Monplaisir,
- Est Meyzieu,
- Ouest Perrache,
- Centre Villeurbanne.

En intra hospitalier, il existe des unités de recours et des dispositifs d'Hospitalisations Complète et Ambulatoires qui dépendent des Départements :

UNITES DE RECOURS :

- VAGUE VAriance de Genre Unité Enfant (Consultation 8-18 ans),
- MEF Maison de l'Enfant et de la Famille (Consultation et orientation 3-11 ans),

DEPARTEMENT PPE : PERINATALITE ET PETITE ENFANCE

- UMB HC : Unité bébés parents de psychiatrie périnatale (Unité d'Hospitalisation),
- UMB HDJ : Unité bébés parents de psychiatrie périnatale (Hôpital de Jour),
- CPC : Consultation Pré-Conceptionnelle.

Commenté [DF2]: UBPPP : Unité Bébé Parents de Psychiatrie Périnatale

Commenté [DF3]: UBPPP : Unité Bébé Parents de Psychiatrie Périnatale

DEPARTEMENT ADOLESCENT ET TRANSITION

- UHBA HC : Unité d'Hospitalisation Brève pour Adolescents,
- HC Hubert Flavigny : Unité d'Hospitalisation pour Adolescents,
- HDJ Hubert Flavigny (Hôpital de Jour),
- HDJ ASAP Accueil et Soins pour Adolescents en Psychiatrie (Hôpital de Jour),
- Equipe Mobile pour Adolescents Mouv'ADOS,
- RAFT Relais Accueil Familial Thérapeutique (Consultation).

DEPARTEMENT SUNRISE : SERVICE UNIVERSITAIRE DU NEURODEVELOPPEMENT

- Unités DENVER (Consultation),
- CEDA : Centre Evaluation Diagnostic Autisme,
- CETESLA : Centre d'Evaluation Spécialisé dans les Troubles du Langage, des Apprentissages et de l'Attention.

5.2. Caractéristiques du lieu d'exercice

L'Unité d'Hospitalisation complète (UBPPP) est une unité qui accueille des dyades ou triades en crise psychique. Elle peut accueillir jusqu'à 5 dyades ou triades dont 5 berceaux, pour une durée moyenne d'hospitalisation de 1 à 3 mois. Elle fait partie du service PPE, au sein du pôle PEA de l'hôpital du Vinatier.

Les indications sont :

Souffrances pathologiques du bébé :

Troubles fonctionnels à expression somatique (troubles du sommeil, troubles alimentaires, pleurs inconsolables)
Troubles neurodéveloppementaux (retards de développement, atypies du développement)

Troubles dans les relations parents-bébé et les interactions précoces :

Retrait social, hyper vigilance, angoisses de séparation, attachement in sécure (côté bébé)
Troubles de l'expérience subjective de la parentalité, troubles de la pratique de la parentalité (côté parents)

Pathologies somatiques parentales avec retentissements psychiques et relationnels : Maladies chroniques, déficiences sensorielles

Pathologies psychiatriques parentales avec retentissements psychiques et relationnels :

Troubles psychotiques aigus, schizophrénie, troubles bipolaires, dépression prénatale, dépression post-natale, troubles anxieux, risque suicidaire, troubles de la personnalité ; conduites addictives
Antécédents traumatiques (carences, maltraitements, violences intrafamiliales, placements, abus sexuels, parcours de migration)

Les objectifs thérapeutiques généraux sont :

Construire pour chaque situation un parcours et un projet de soins individualisé qui comprend :

Des soins psychiques aux mères et futures mères en souffrance psychique pathologique, par des prises en charges individuelles (psychothérapiques, corporelles) et groupales (groupes d'éducation thérapeutique, groupes d'habiletés parentales)

Des soins corporels et psychiques aux bébés (psychomotricité, protection de la sensorialité, respect des rythmes) en soutenant la construction d'une stratégie d'attachement « sécure »

Un accompagnement de la construction du lien mère-bébé s'appuyant sur la pratique quotidienne des soins au bébé (temps des baignoires-endormissement, vidéo-feed back)

Une intégration des pères ou conjoints aux soins (temps thérapeutiques père+ mère + bébé, consultation spécialisée, groupes de pères)

Une prise en compte du reste de la famille (autres enfants, implication des grands-parents) pour la recherche du maintien de l'équilibre familial (entretiens familiaux, thérapies familiales)

Un appui sur la continuité temporelle de l'hospitalisation temps plein permettant d'éviter des états d'anticipation anxieuse, de débordements ou d'impuissance face à des difficultés nécessitant des ressources externes.

Les demandes hospitalisation arrivent soit depuis les services d'urgence (UPRM, HEH...), soit depuis les partenaires de soins HFME (USAP Néonatalogie maternités, pédopsychiatrie) du territoire du Rhône couvrant l'inter secteurs du Vinatier, de l'hôpital St Jean de Dieu, et de l'hôpital de St Cyr-au-mont-d'or et région AURA.

Au terme de l'hospitalisation sur l'UBPPP, les dyades ou triades sont réorientées soit sur leur domicile avec un suivi ambulatoires psy adultes et ou périnatalité si besoin et ou partenaires de soins (PMI, crèche...).

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'auxiliaire de puériculture répond aux besoins fondamentaux de l'enfant en créant un climat de confiance et de sécurité.

Il met en place, en lien avec les Infirmiers et puéricultrices, des activités d'éveil pour favoriser le développement psychomoteur, l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant.

Il accueille les familles et assure des transmissions adaptées dans un cadre sécurisant.

Il exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire en étroite collaboration avec les infirmiers, puéricultrices, psychomotriciens, médecins et ASH.

En lien avec l'encadrement, il participe à la réflexion et à la mise en œuvre des projets de la structure.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

Prises en charge individuelles qui se structurent en fonction de la problématique et du projet de soins de l'enfant autour :

- Réaliser des soins de prévention, de maternage et d'accompagnement du nourrisson.
- Participer au maintien et à la restauration du bien-être, du confort et de la sécurité du bébé.
- Accompagner la relation parent-enfant et soutenir les compétences parentales.
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant : alimentation, sommeil, hygiène, éveil et développement.
- Assurer l'observation clinique du bébé et transmettre les informations utiles à l'équipe soignante.
- Collaborer avec les infirmiers, puéricultrices, médecins et l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.
- Participer à la continuité et à la qualité des soins au sein de l'unité.
- Accompagner les parents dans des soins de maternage
- Participer à l'élaboration des projets de soins
- Participer à l'organisation des de la planification journalière des patients
- Surveiller l'hygiène des locaux et des matériels
- Contribution à la démarche qualité et l'amélioration continue des pratiques

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Réaliser les soins d'hygiène, de confort et de sécurité du nourrisson, participer aux soins réalisés par l'infirmière ou la puéricultrice.
- Assurer les soins liés à l'alimentation, au sommeil, à l'éveil et au développement de l'enfant
- Réaliser les bains, pesées, mesures et surveillances courantes du nourrisson.
- Assurer des temps de garde et d'observation du bébé en l'absence de sa mère, assurer le relais de la mère lorsque celle-ci n'est pas en capacité de prendre soin de son enfant
- Observer et évaluer la relation parents enfant
- Observer le développement psychomoteur du bébé, soutenir l'éveil

Commenté [DF4]: PARTIE MODIFIEE

**PROFIL DE POSTE – Auxiliaire Puéricultrice-
PEA – HC UBPPP**

PRP-GRH-1253

Version 01

Date de validation :
02/09/2026

- Accompagner la relation parentale, et donner des conseils pratiques sur les soins à apporter au bébé.
- Recueillir les données cliniques et les informations nécessaires à la prise en charge des bébés
- Surveiller l'évolution de l'état de santé des bébés, évaluer leur comportement et assurer la transmission aux infirmiers
- Renseigner le dossier patient informatisé et assurer des transmissions écrites et orales de qualité.
- Participer aux relèves et aux échanges cliniques pluridisciplinaires.
- Entretenir l'environnement immédiat du bébé et de sa mère.
- Participer à la gestion et aux commandes du matériel de soins.
- Travailler en lien avec les ASH pour le maintien de l'hygiène des locaux.
- Participer à l'animation de groupes à visée psychothérapeutique
- Accueillir et accompagner les stagiaires en formation.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité.
- Respecter le secret et la discrétion professionnelle
- Savoir observer la relation mère/bébé avec tact, finesse, respect et tolérance
- Savoir recueillir, analyser et transmettre les informations concernant la mère et son bébé
- Être capable de gérer des situations complexes, voire d'urgence
- S'inscrire dans un processus de formation permanente en lien avec les soins spécifiques donnés aux femmes enceintes et aux dyades
- Être sensibilisé à l'évaluation des pratiques de soin
- Capacité à prendre des responsabilités et initiatives
- Capacité à travailler en équipe pluri professionnelle et à se positionner dans un groupe de travail.
- Capacité à solliciter et mobiliser les ressources de l'équipe, du réseau et du pôle clinique
- Capacité à se distancier par rapport à la pathologie et la souffrance de l'enfant et de sa famille
- Créativité, dynamisme, esprit d'ouverture
- Inscription dans une démarche pédagogique

9.1. Formation exigée

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puéricultrice (DEAP)

9.2. Expérience professionnelle souhaitée

- Expérience professionnelle en périnatalité et ou pédopsychiatrie et ou psychiatrie

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissances dans le domaine de la pédopsychiatrie et psychiatrie adultes
- Connaissance du lien parent - enfant, du développement psychoaffectif de l'enfant
- Connaissance de la psycho pathologie de l'enfant

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT

Pôle Emetteur

Pôle PEA

**PROFIL DE POSTE – Auxiliaire Puéricultrice-
PEA – HC UBPPP**

PRP-GRH-1253

Version 01

Date de validation :
02/09/2026

Modifications apportées par la nouvelle version

V2 Mise à jour charte + cartouche + caractéristiques du lieu d'exercice

Rédaction	Vérification	Validation
F. DIGONNET Cadre de santé paramédical B. GARNIER Cadre supérieur de santé Assistant Cheffe de pôle PEA	E. BLONDELLE Cadre Supérieure de Santé Faisant Fonction	PH DUCHARME Coordonnateur des soins